

Valable pour les contrats conclus en AVRIL 2019 en WALLONIE

CLIENTS PROFESSIONNELS

Page 1 : Offre Poweo Fix Electricité

Page 5 : Offre Poweo Fix Gaz

Page 8 : <u>Réductions</u>

Publié le **01/04/2019**



OFFRE POWEO FIX Electricité Clients PROFESSIONNELS - Wallonie

HTVA

Les prix de la présente carte tarifaire sont d'application en Wallonie pour la fourniture d'électricité 100% verte à des Clients Professionnels ayant une consommation annuelle inférieure à 50 MWh et un raccordement basse tension < 56 kVA dont le(les) compteur(s) est(sont) relevé(s) annuellement.

Les 3 éléments suivants vous seront facturés au titre de l'offre Poweo Fix Electricité :

- Le prix de l'énergie, composé de la redevance annuelle, du prix de l'électricité 100% verte et de la contribution certificats verts. Cette partie est définie par Poweo.
- Les coûts de réseaux, composés des tarifs d'utilisation des réseaux de transport, de distribution et de location de compteurs. Cette partie est reversée à votre Gestionnaire de Réseau de Distribution.
- Les surcharges, composées des différentes cotisations et redevances fixées par les pouvoirs publics.

Les prix ci-dessous sont hors TVA. Ils sont hors promotions et réductions.

Le détail des réductions est disponible dans le chapitre de la carte tarifaire dédié à cet effet. Le détail des promotions est disponible sur http://groupe.poweo.be/fr/conditions-generales-de-vente/.



Prix de l'énergie

Le prix de l'énergie est composé :

- De la redevance annuelle
- Du prix de l'électricité 100% verte
- De la contribution certificats verts

Les prix de ces composantes, en vigueur à la date de publication de la carte tarifaire, hors promotions et réductions, sont :

| Redevance Type de compteur annuelle | | Prix de l'é | lectricité 10 (c€/kWh) | Contribution certificats verts | |
|-------------------------------------|--------|----------------|---------------------------|--------------------------------|----------|
| Type de compteur | (€/an) | Heures pleines | Heures creuses | Exclusif nuit | (c€/kWh) |
| Mono-horaire | 49,59 | 6,73 | 6,73 | ı | 2,65 |
| Bi-horaire | 49,59 | 7,79 | 5,50 | ı | 2,65 |
| Mono-horaire et exclusif nuit | 49,59 | 6,73 | 6,73 | 5,46 | 2,65 |
| Bi-horaire et exclusif nuit | 49,59 | 7,79 | 5,50 | 5,46 | 2,65 |

Via le système des certificats verts, Poweo contribue au développement de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. La Contribution certificats verts est égale à Q x Pc / 10 où :

- Q correspond au pourcentage, tel que déterminé par arrêté, des consommations du Client pour lesquelles Poweo doit remettre des certificats verts. Pour des livraisons en 2019, Q est égal à 37,28%.
- Pc correspond au prix du certificat vert en Wallonie. A la date de publication Pc est égal à 71,00 € (HTVA). Toute évolution de Q et/ou Pc sera intégralement répercutée au Client même rétroactivement. Pour plus d'information sur les valeurs de Q et Pc applicables, vous pouvez consulter le site de la CWaPE www.cwape.be.

Informations sur l'évolution du prix de l'énergie de l'offre Poweo Fix Electricité :

Les parties HTVA de la redevance annuelle et du prix de l'électricité 100% verte ne subiront pas d'évolution pendant un an à compter de la date d'activation. La contribution certificats verts évoluera en fonction des paramètres Q et Pc définis ci-dessus.

La redevance annuelle est facturée au prorata temporis de la durée du contrat.

Informations sur le type de compteur :

Un compteur bi-horaire est un compteur d'électricité qui permet de comptabiliser séparément les consommations d'électricité en heures pleines et en heures creuses. Les consommations en heures creuses sont facturées à un tarif moins élevé qu'en heures pleines. Les heures pleines correspondent à 15 heures par jour en semaine et les heures creuses correspondent à 9 heures de nuit en semaine et tout le week-end. Selon la commune dans laquelle vous habitez, l'horaire de basculement en heures creuses peut varier en fonction de votre Gestionnaire de Réseau de Distribution.

Un compteur exclusif nuit ne fonctionne que pendant la nuit et permet d'alimenter les appareils de chauffage électrique à accumulation ou chauffe-eau alimentés uniquement sur une période de 9 heures. Ce type de compteur nécessite un circuit électrique séparé ; il n'est pas utilisable en journée. Le compteur exclusif nuit est donc un compteur supplémentaire, toujours associé à un autre compteur de type mono-horaire ou bi-horaire.

Pour plus d'information sur les types de compteurs et connaître les horaires qui s'appliquent à votre site de consommation en cas d'utilisation de compteur bi-horaire et/ou exclusif nuit, vous pouvez contacter directement votre Gestionnaire de Réseau de Distribution dont les coordonnées sont disponibles sur le site de la CWaPE www.cwape.be.



Informations sur l'origine de l'électricité :

Pour chaque MWh (1 000 kWh) d'électricité consommé, Poweo s'engage à acheter la quantité correspondante de garanties d'origine provenant de sources d'énergie renouvelable. Ces garanties d'origine seront annulées dans la banque de donnée de la CWaPE, preuve que l'électricité fournie par Poweo a été produite à partir de source renouvelable.

Coûts de réseaux

Les coûts de réseaux sont composés :

- Du tarif d'utilisation des réseaux de transport
- Du tarif d'utilisation des réseaux de distribution
- Du tarif de location de compteur

Les tarifs de ces composantes, en vigueur à la date de publication de la carte tarifaire, sont :

| | Tari | Tarif de distribution (c€/kWh) | | | | Tarif de |
|---|------------------|--------------------------------|------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Votre Gestionnaire de Réseau de Distribution | Mono- horaire | Bi- horaire Jour | Bi- horaire Nuit | Exclusif nuit | location compteur (€/an) | transport (c€/kWh) |
| AIEG | 6,91 | 7,30 | 5,50 | 4,74 | 21,81 | 3,44 |
| AIESH | 10,63 | 10,95 | 7,00 | 5,97 | 14,76 | 3,44 |
| GASELWEST | 8,51 | 9,05 | 5,15 | 4,14 | 13,30 | 3,44 |
| ORES (BRABANT WALLON) | 8,48 | 9,03 | 4,96 | 3,96 | 13,30 | 3,44 |
| ORES (EST) | 11,38 | 12,15 | 6,90 | 5,54 | 13,30 | 3,44 |
| ORES (HAINAUT) | 9,62 | 10,16 | 6,28 | 5,28 | 13,30 | 3,44 |
| ORES (LUXEMBOURG) | 10,05 | 10,71 | 5,98 | 4,77 | 13,30 | 3,44 |
| ORES (MOUSCRON) | 8,51 | 9,05 | 5,15 | 4,14 | 13,30 | 3,44 |
| ORES (NAMUR) | 9,82 | 10,43 | 5,93 | 4,82 | 13,30 | 3,44 |
| ORES (VERVIERS) | 11,51 | 12,19 | 7,33 | 6,08 | 13,30 | 3,44 |
| PBE | 8,48 | 9,03 | 4,96 | 3,96 | 13,30 | 3,44 |
| RESA | 8,18 | 9,21 | 4,69 | 3,98 | 22,06 | 3,44 |
| REW | 9,95 | 10,68 | 8,35 | 8,35 | 17,43 | 3,44 |

Poweo applique les tarifs de location de compteurs et d'utilisation des réseaux de transport et de distribution tels qu'ils sont approuvés par le régulateur et publiés par les gestionnaires de réseaux compétents. Pour information, les tarifs de transport sont publiés sur www.creg.be, les tarifs de distribution et de location de compteur sont publiés sur www.cwape.be.

Les coûts de réseau sont intégralement reversés aux gestionnaires de réseaux de transport et de distribution.. Toute évolution de ces frais sera intégralement répercutée au Client même rétroactivement.



Surcharges

A la date de publication de la carte tarifaire, les surcharges sont composées :

- De la cotisation sur l'énergie
- De la cotisation fédérale
- De la redevance de raccordement

Les montants des cotisations et redevances, en vigueur à la date de publication de la carte tarifaire, sont :

| Votre Gestionnaire de Réseau de Distribution | Cotisation sur l'énergie (c€/kWh) | Cotisation fédérale (c€/kWh) (3) | Redevance raccordement (c€/kWh) (2) |
|---|--------------------------------------|-------------------------------------|---|
| AIEG | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| AIESH | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| GASELWEST | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| ORES (BRABANT WALLON) | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| ORES (EST) | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| ORES (HAINAUT) | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| ORES (LUXEMBOURG) | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| ORES (MOUSCRON) | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| ORES (NAMUR) | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| ORES (VERVIERS) | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| PBE | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| RESA | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |
| REW | 0,19261 | 0,33863 | 0,07500 |

⁽²⁾ Pour les 100 premiers kWh annuel, la redevance de raccordement est de 0,075€ par point de fourniture.

La cotisation sur l'énergie est un impôt indirect (accise) sur la consommation d'électricité.

La cotisation fédérale est destinée au financement de cinq fonds gérés par la CREG : le fonds de dénucléarisation, le fonds CREG, le fonds social énergie, le fonds gaz à effet de serre, le fonds Clients protégés.

La redevance de raccordement contribue au Fonds Énergie de la Région Wallonne. Ce Fonds finance notamment le fonctionnement de la CWaPE, la politique régionale en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de production d'énergie verte, ainsi que la politique sociale en matière d'énergie.

Poweo applique les cotisations et redevances telles qu'elles sont décidées par les pouvoirs publics. Pour information, leur niveau est publié sur www.creg.be. Toute modification du niveau des cotisations et redevances sera intégralement répercutée au Client même rétroactivement.

⁽³⁾ Lorsqu'une quantité supérieure à 20 MWh/an est fournie à un site de consommation à usage professionnel, la cotisation fédérale applicable à ces Clients finals est réduite de 15% pour la tranche de consommation entre 20 MWh/an et 50 MWh/an.



OFFRE POWEO FIX Gaz Clients PROFESSIONNELS - Wallonie

HTVA

Les prix de la présente carte tarifaire sont d'application en Wallonie pour la fourniture de gaz naturel à des Clients Professionnels ayant une consommation annuelle inférieure à 100 MWh et un raccordement dont le compteur est relevé annuellement.

Les 3 éléments suivants vous seront facturés au titre de l'offre Poweo Fix Gaz:

- Le prix de l'énergie, composé de la redevance annuelle et du prix du gaz naturel. Cette partie est définie par Poweo.
- Les coûts de réseaux, composés des tarifs d'utilisation des réseaux de distribution, le coût de transport et le tarif de location de compteurs. Cette partie est reversée aux gestionnaires de réseau de transport et de distribution.
- Les surcharges composées des différentes cotisations et redevances fixées par les pouvoirs publics.

Les prix ci-dessous sont HTVA. Ils sont hors promotions et réductions.

Le détail des réductions est disponible dans le chapitre de la carte tarifaire dédié à cet effet. Le détail des promotions est disponible sur http://groupe.poweo.be/fr/conditions-generales-de-vente/.



Prix de l'énergie

Le prix de l'énergie est composé :

- De la redevance annuelle
- Du prix du gaz naturel

Les prix de ces composantes, en vigueur à la date de publication de la carte tarifaire, hors promotions et réductions, sont :

| Prix du gaz naturel (en c€/kWh) | 2,39 |
|---------------------------------|-------|
| Redevance annuelle (en €/an) | 49,59 |

Informations sur l'évolution du prix de l'énergie de l'offre Poweo Fix Gaz :

Les parties HTVA de la redevance annuelle et du prix du gaz naturel ne subiront pas d'évolution pendant un an à compter de la date d'activation.

La redevance annuelle est facturée au prorata temporis de la durée du contrat.

Coût de réseaux

Les coûts de réseaux sont composés :

- Du tarif d'utilisation des réseaux de distribution
- Du coût de transport
- Du tarif de location de compteur

Les tarifs de ces composantes, en vigueur à la date de publication de la carte tarifaire, sont :

| | | Tarif de di | stribution | | | | |
|---|----------------------|-------------------------------|--|-------------------------------|----------------------------|----------------------|--|
| Votre Gestionnaire de Réseau de Distribution | | | Consommation moyenne 5 001 à 100 000kWh/an | | Tarif de location de | Coût de transport | |
| neseau de Distribution | Terme fixe (€/an) | Terme variable (c€/kWh) | Terme fixe (€/an) | Terme variable (c€/kWh) | compteur (€/an) | (c€/kWh) | |
| GASELWEST | 21,21 | 2,99 | 82,70 | 1,45 | 0,00 | 0,153 | |
| ORES (BRABANT WALLON) | 24,30 | 3,37 | 101,89 | 1,45 | 0,00 | 0,153 | |
| ORES (HAINAUT) | 23,36 | 3,78 | 96,02 | 1,83 | 0,00 | 0,153 | |
| ORES (LUXEMBOURG) | 21,59 | 2,89 | 85,05 | 1,25 | 0,00 | 0,153 | |
| ORES (MOUSCRON) | 21,21 | 2,99 | 82,70 | 1,45 | 0,00 | 0,153 | |
| ORES (NAMUR) | 24,66 | 3,67 | 104,10 | 1,61 | 0,00 | 0,153 | |
| RESA | 25,89 | 2,78 | 91,36 | 1,50 | 0,00 | 0,153 | |

Poweo applique les coûts de transport calculés par Fluxys pour l'utilisation de son réseau pour fournir un Client professionnel. Pour information, les tarifs de transport du gaz naturel sont approuvés par la CREG et publiés par Fluxys sur www.fluxys.com.

Poweo applique les tarifs de location de compteurs et d'utilisation des réseaux de distribution tels qu'ils sont approuvés par le régulateur et publiés par les gestionnaires de réseaux compétents. Pour information, les tarifs de distribution et de location de compteur sont publiés sur www.cwape.be.



Les coûts de réseau sont intégralement reversés aux gestionnaires de réseau de transport et de distribution. Toute évolution de ces frais sera intégralement répercutée au Client même rétroactivement.

Surcharges

A la date de publication de la carte tarifaire, les surcharges sont composées :

- De la cotisation sur l'énergie
- De la cotisation fédérale
- De la redevance de raccordement

Les montants des cotisations et redevances, en vigueur à la date de publication de la carte tarifaire, sont :

| | c€/kWh |
|-------------------------------|---------|
| Cotisation sur l'énergie | 0,09978 |
| Cotisation fédérale | 0,06122 |
| Redevance de raccordement (2) | 0,00750 |

(2) Pour les 100 premiers kWh annuel, la redevance de raccordement est de 0,0075€ par point de fourniture.

La cotisation sur l'énergie est un impôt indirect (accise) sur la consommation de gaz naturel.

La cotisation fédérale est destinée au financement de trois fonds gérés par la CREG : le fonds CREG, le fonds social énergie, le fonds Clients protégés.

La redevance de raccordement contribue au Fonds Énergie de la Région Wallonne. Ce Fonds finance notamment le fonctionnement de la CWaPE, la politique régionale en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de production d'énergie verte, ainsi que la politique sociale en matière d'énergie.

Poweo applique les cotisations et redevances telles qu'elles sont décidées par les pouvoirs publics. Pour information, leur niveau est publié sur www.creg.be. Toute modification du niveau des cotisations et redevances sera intégralement répercutée au Client même rétroactivement.



REDUCTIONS Clients PROFESSIONNELS – Wallonie

Les offres Poweo Fix Electricité et Poweo Fix Gaz peuvent être complétées de réductions octroyées au Client pendant la durée de souscription aux options éligibles.

Réduction Domiciliation

Les offres Poweo Fix Electricité et Poweo Fix Gaz peuvent être complétées de réductions octroyées au Client pendant la durée de souscription aux options éligibles.

La Réduction Domiciliation est une réduction octroyée à tous les Clients choisissant la domiciliation comme mode de règlement de ses factures. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- La réduction est applicable si le Client souscrit au service de domiciliation comme mode de règlement de ses factures et s'il conserve ce service jusqu'à sa facture de décompte ou de résiliation.
- La réduction est calculée par adresse de facturation.

La Réduction Domiciliation sera appliquée dans les factures de décompte ou de résiliation du Client au prorata temporis depuis la date de souscription au service de domiciliation ou de la précédente facture de décompte.

Pour un Client ayant souscrit pour son adresse de facturation à une offre Poweo Fix Electricité <u>ou</u> une offre Poweo Fix Gaz, le montant HTVA de la Réduction Domiciliation applicable au titre de chaque offre est le suivant :

| Offre | En €/an |
|-----------------------|---------|
| Poweo Fix Electricité | 8,26 |
| Poweo Fix Gaz | 8,26 |

Pour un Client ayant souscrit pour son adresse de facturation à une offre Poweo Fix Electricité <u>et</u> une offre Poweo Fix Gaz, le montant HTVA de la Réduction Domiciliation applicable au titre de chaque offre est le suivant :

| Offre | En €/an |
|-----------------------|---------|
| Poweo Fix Electricité | 4,13 |
| Poweo Fix Gaz | 4,13 |



Réduction e-facture

La Réduction e-facture est une réduction octroyée à tous les Clients choisissant de recevoir leurs factures sous forme électronique. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- La réduction est applicable si le Client souscrit au service d'envoi de l'ensemble de ses factures sous forme électronique et s'il conserve ce service jusqu'à sa facture de décompte ou de résiliation.
- La réduction est calculée par adresse de facturation.

La Réduction e-facture sera appliquée dans les factures de décompte ou de résiliation du Client au prorata temporis depuis la date de souscription au service d'envoi de l'ensemble de ses factures sous forme électronique ou de la précédente facture de décompte

Pour un Client ayant souscrit pour son adresse de facturation à une offre Poweo Fix Electricité <u>ou</u> une offre Poweo Fix Gaz, le montant HTVA de la Réduction e-facture applicable au titre de chaque offre est le suivant :

| Offre | En €/an |
|-----------------------|---------|
| Poweo Fix Electricité | 4,13 |
| Poweo Fix Gaz | 4,13 |

Pour un Client ayant souscrit pour son adresse de facturation à une offre Poweo Fix Electricité <u>et</u> une offre Poweo Fix Gaz, le montant HTVA de la Réduction e-facture applicable au titre de chaque offre est le suivant :

| Offre | En €/an |
|-----------------------|---------|
| Poweo Fix Electricité | 2,07 |
| Poweo Fix Gaz | 2,07 |